

Toutes les résolutions proposées ont été adoptées par l'Assemblée Générale Mixte de SCOR du 3 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de SCOR SE s'est tenue à Paris le 3 mai 2012, sous la présidence de M. Denis Kessler, Président – Directeur général de SCOR SE.

Les actionnaires de SCOR ont adopté toutes les résolutions proposées, et notamment :

- Le versement d'un dividende de 1,10 euro par action au titre de l'exercice 2011. La date de détachement du dividende a été fixée au 9 mai 2012 et sa date de mise en paiement au 14 mai 2012.
- La nomination d'un nouvel administrateur représentant les salariés, M. Kevin J. Knoer, pour un mandat de deux ans.

M. Knoer avait été élu par les salariés de SCOR à travers le monde au mois de janvier 2012 pour être proposé comme administrateur de SCOR SE lors de l'Assemblée Générale 2012 du Groupe. Il succède à M. Luc Rougé.

*

* *

De nationalité américaine, Kevin J. Knoer dispose de 30 ans d'expérience en assurance incluant l'ingénierie et le contrôle des risques et la souscription de risques industriels. Il est titulaire d'un 'Bachelor of Science' et d'un MBA et a servi comme sous-marinier dans l'armée américaine. Depuis son arrivée chez SCOR en 1996, il a occupé divers postes tant en Traités qu'en Facultatives aux États-Unis. De 2007 à 2010, il a été directeur régional adjoint de SCOR Business Solutions (SBS) en Asie-Pacifique. Il est actuellement Vice-président et Souscripteur Senior en Dommages pour SBS et est basé à New York.

03 mai 2012

N° 12 – 2012

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.